

Les soins infirmiers à domicile

Le service de soins infirmiers à domicile du Centre communal d'action sociale (CCAS) du Mans apporte une réponse médico-sociale aux besoins spécifiques de certaines personnes. Les soins dispensés sont intégralement pris en charge par l'assurance maladie.

Page modifiée le mardi 18 août 2020 • Données Ville du Mans

Bénéficiaires

Nous intervenons auprès de deux catégories de personnes.

- Les plus de 60 ans en perte d'autonomie,
- les adultes de moins de 60 ans en situation de handicap, atteint d'une maladie chronique ou en fin de vie.

Il est nécessaire de réunir un certain nombre de documents pour ouvrir un dossier. Pour en connaître la liste, [affichez le détail de la démarche](#).

Périmètre

Nous intervenons sur le territoire au Mans à l'**exception des quartiers suivants**, qui sont couverts par un service associatif.

- Sablons-est,
- Prémartine,
- Yzeuville,
- Funay,
- Bruyères,
- Gazonfier.

Missions

Le service de soins infirmiers à domicile **facilite un retour plus rapide** après une hospitalisation. Il évite l'hospitalisation lors de la phase aigüe d'une affection qui peut être traitée à domicile.

Ses objectifs sont aussi de prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état de santé et d'éviter ou **retarder l'entrée en établissement** d'hébergement médicalisé.

Le service accompagne la fin de vie.

Le service de soins infirmiers à domicile agit sur prescription médicale. Tous les soins dispensés sont pris en charge à 100 % par l'assurance maladie.

Intervenants

Différents professionnels concourent au service de soins infirmiers à domicile.

Infirmières

Les infirmières déterminent la fréquence des passages et évaluent les besoins en soins et en matériel en fonction de l'état de santé de la personne et de la nature des soins.

Elles assurent le suivi de la prise en charge et coordonnent les interventions avec les partenaires tels que les masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, les pédicures, les aides à domicile et le service de portage de repas.

Les infirmières encadrent l'équipe d'aides-soignantes.

Aides-soignantes

Les aides-soignantes effectuent les soins d'hygiène et de confort. Elles mènent des actions préventives et éducatives.

Elles assurent une surveillance clinique et un soutien relationnel.

Infirmiers libéraux

Les infirmiers et infirmières diplômés d'État libéraux dispensent les actes infirmiers, comme les injections, les perfusions et les pansements.

Ces professionnels sont **choisis par le malade**.

Partenariat

Pour mettre en œuvre une **prise en charge globale** du patient, nos intervenants travaillent en partenariat avec les professionnels et structures suivants.

- Les médecins,
- les infirmiers libéraux,
- les autres intervenants paramédicaux,
- le Centre local d'information et de coordination gérontologique (Clic),
- les services sociaux,
- les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

404

dossiers

C'est le nombre de nouveaux bénéficiaires enregistrés au cours de l'année 2017.